# Conseil des parents du 8 décembre 2014 à 18h30

### Présents:

- M. Goujon, Maire du 15ème arrondissement
- Mme Malassis, Adjointe au Maire chargée de la Petite Enfance
- Mme Bessis, Conseillère d'arrondissement
- Mme Chauveau, Coordinatrice Petite Enfance du 15<sup>ème</sup> Est
- Mme Hec, Coordinatrice Petite Enfance du 15 ème Ouest
- Mme Trémolières, Cheffe du Pôle Petite Enfance de la CASPE 7/15 (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance)
- Parents élus et suppléants du Conseil des Parents

#### **SECURITE**

# Changement des codes d'entrée

- L'accès au logiciel de l'entreprise pour réaliser les changements de codes dans certaines crèches a été obtenu
- Objectif: changement 2 fois par an, fixé au printemps et à l'automne. 50% de codes changés pour la première campagne de cette année.

# Points spécifiques crèches :

- Crèche Morillons:
  - o mise en place d'un panneau « interdiction de stationner » le 4 décembre et d'un accès réservé aux véhicules prioritaires
  - o des journées de propreté sont organisées et des inspecteurs de la salubrité sont affectés sur ce domaine mais ils sont peu nombreux (6 pour l'ensemble du 15 ème arrondissement)
- Crèche La Plaine :
  - o Le devis concernant la pose d'un revêtement au sol a été accepté
  - Les travaux seront réalisés l'été prochain
- Crèche Vaugirard :
  - o Code d'entrée : problème rencontré avec la société Domaxis
  - L'accès pour les personnes à mobilité réduite est difficile : le portail n'est pas assez large et le local à poussettes n'est pas aux normes. Un diagnostic sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est en cours dans tout l'arrondissement.
- Crèche Boucicaut:
  - Les parents soulèvent une problématique de propreté liée au chantier à proximité
- Crèche Keller :
  - o Problème de sécurité aux abords de la crèche.
  - Une réunion est prévue courant décembre 2014 avec des représentants de la Police et l'Adjoint au Maire en charge de la Voirie

#### **REGROUPEMENT**

De nombreux parents ont remonté le fait que l'obligation de se déplacer à la Mairie du 15 ème arrondissement pour réserver une place lors de la période de regroupement de Noël à la Mairie était contraignante, notamment en termes d'horaires.

Une dizaine de familles se sont inscrites en retard mais leurs demandes ont pu être prises en compte.

Les professionnels ont mis en place ce système pour avoir une meilleure concordance entre le taux de réservation et de présence réelle des enfants. (écart supérieur à 20% l'été dernier).

Un retour d'expérience est attendu sur ce nouveau système après les vacances d'hiver.

La réservation en ligne de places pendant la période de regroupement est testée dans d'autres arrondissements et pourrait être étendue mais le délai est encore non déterminé.

#### **GREVES**

Les ratios d'encadrement sont de 1 agent pour 8 enfants qui marchent et 1 agent pour 5 enfants qui ne marchent pas.

La création de postes a été annoncée comme l'une des priorités de Mme Hidalgo, Maire de Paris. L'équipe municipale du 15<sup>ème</sup> est en attente de créations de postes. Le Conseil de Paris se réunit la semaine prochaine et ce point sera abordé.

La Mairie de Paris ouvre des crèches mais le recrutement du personnel s'effectue difficilement pour répondre aux besoins : problèmes d'attractivité (le personnel venant le plus souvent du Nord-Ouest de la région parisienne) et de fidélisation. Cinquante nouveaux agents ont été recrutés depuis août 2014 sur le 15<sup>ème</sup>, 96% des postes sont pourvus.

En cas d'absence d'un agent, il existe un contingent de remplaçants. Des négociations avec les organisations syndicales sont en cours. Un point sera fait lors du prochain Conseil des Parents.

Des partenariats existent avec des écoles d'auxiliaires de puériculture et des écoles d'éducateurs de jeunes enfants pour une campagne de recrutement.

La Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement facilite l'attribution de logements HLM au personnel de crèche.

#### **PSYCHOLOGUE DE LA CRECHE**

- Son temps est réparti en fonction de la demande dans plusieurs crèches de l'arrondissement
- Ils ont un rôle d'observation et institutionnel, en participant à la réunion d'équipe pour mettre au point le projet d'établissement
- Les parents peuvent prendre rendez-vous avec le/la psychologue de la crèche

#### CONSEIL D'ETABLISSEMENT

- M. le Maire a choisi de privilégier le Conseil des Parents et non la participation de parents au Conseil d'Etablissement afin d'éviter la surcharge de travail des responsables de crèche
- Il faut rappeler que les parents peuvent se rapprocher du/de la responsable de la crèche quand ils ont une question concernant le fonctionnement interne de leur crèche et également participer aux réunions régulières proposées à la crèche

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Y a-t-il des directives concernant l'acquisition de la propreté et l'arrêt de la tétine ?
  Ils ne font pas l'objet de directives. Ils sont réalisés au rythme du développement de l'enfant.
- Comment est choisi le photographe de la crèche ?
  Il/elle est choisi(e) par le/la responsable de la crèche et il n'y a aucune règle concernant le contenu ou le tarif de la pochette.
- Etendre les horaires des crèches avait été évoqué lors de la campagne des municipales, qu'en est-il ? Cette extension n'est pas envisagée. La présence du personnel est calculée et adaptée en fonction de la présence des enfants par le/la responsable de la crèche. Des établissements associatifs fonctionnent en horaires élargis, jusqu'à 19h30.
- Comment minimiser le risque infectieux ?
  Il existe des circulaires médicales sur l'hygiène dans les crèches, qui rappellent les mesures préconisées.
- Quel est le rôle du médecin de la crèche ?
  Il/elle intervient à titre préventif et curatif comme lorsqu'une épidémie, comme la coqueluche, se déclare.
- Qu'est-ce que le jardin d'enfants ?
  C'est une structure unique, de 60 enfants, située rue des Frères Peignot et destinée aux enfants de 3 à 6 ans. Cet établissement accueille les enfants du quartier avant l'entrée à l'école élémentaire, et fonctionne sur le rythme de l'Education Nationale. Les enfants sont encadrés par des Educateurs de jeunes enfants, répartis en 3 groupes de 20 enfants.
- Comment sont composés les repas ? Qu'en est-il du bio ?
  Les repas sont validés par la diététicienne de la DFPE. A ce jour, 40% des menus sont bios et l'objectif est de 50% en 2018.
- Qu'est-il prévu pour le passage en maternelle ?
  L'idée est soumise que les Parents élus du Conseil des Parents et ayant un enfant en école maternelle organisent dans leur crèche une rencontre en accord avec la Responsable, pour expliquer comment se réalise le passage de la crèche à la maternelle
- Comment se passent les exercices d'évacuation ?
  Les exercices d'évacuations sont obligatoires et répondent à des protocoles validés par la DFPE. Les bébés sont regroupés dans des berceaux et évacués vers le lieu de regroupement.

Date de la prochaine réunion : à déterminer